

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », met l'accent sur la transparence de l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, tel que la Communauté de Communes des Sablons, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et le mettre à la disposition du public.

Ce rapport contribue à mieux connaître et informer sur les conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté.

Les indicateurs devant être présentés dans le rapport sont définis par le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Le service de la collecte des déchets ménagers relève de la compétence de la CCS depuis le 1^{er} janvier 1996.

Obligations règlementaires

Les directives européennes relatives à la valorisation des déchets ont d'abord été transposées à l'échelle nationale par la loi du 13 juillet 1992, puis complétées par la circulaire Voynet, le 28 avril 1998. Cette réglementation imposait pour le 1^{er} juillet 2002 la valorisation d'au moins 50 % de nos déchets, soit en les réutilisant, soit en les recyclant, soit en les traitant biologiquement. En 2019, grâce à la valorisation matière des emballages et à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, ce taux a été proche de 100 %.

La loi Grenelle prévoit quant à elle une réduction des déchets de 7 % en 5 ans.

Respect de l'environnement

Seules les ordures ménagères résiduelles doivent aller à l'unité de valorisation énergétique.

Les différentes collectes mises en place (tri sélectif, verre, déchets verts, encombrants valorisables, déchets d'équipement électrique et électronique) permettent de minimiser le volume d'ordures ménagères allant en incinération.

Enjeux économiques

Le tri des déchets en vue de leur recyclage permet de bénéficier de soutien des organismes agréés et des recettes filières. De plus la TVA à taux réduit s'applique à l'ensemble de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de la déchetterie et des frais de communication.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

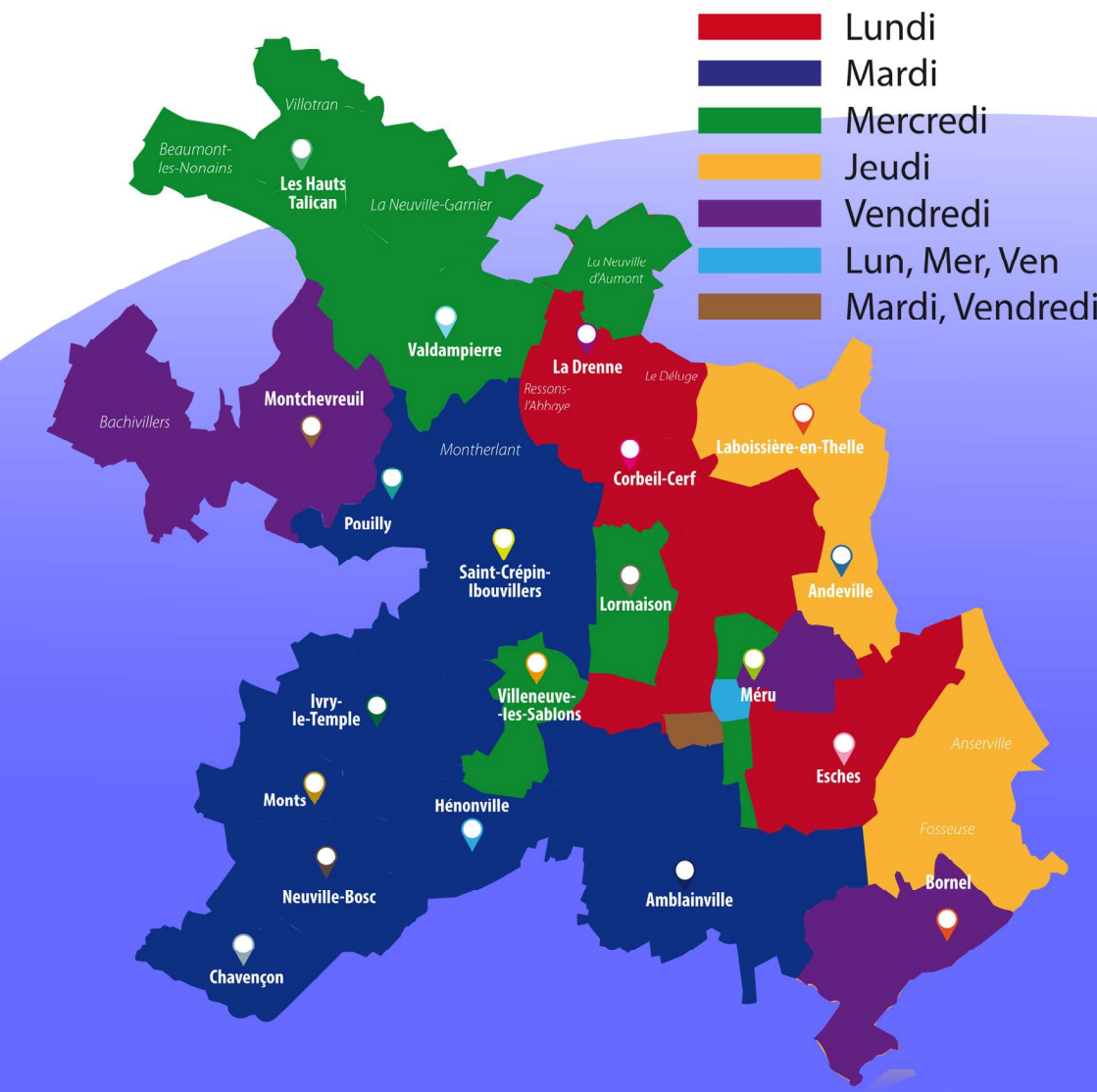
Nombre d'habitants

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Amblainville	1 733	19	1 752
Andeville	3 208	43	3 251
Bornel	4 828	71	4 899
Chavençon	172	3	175
Corbeil-Cerf	344	8	352
Esches	1 555	21	1 576
La Drenne	993	17	1 010
Hénonville	830	14	844
Ivry-le-Temple	749	14	763
Laboissière en Thelle	1 330	26	1 356
Les Hauts Talican	884	18	902
Lormaison	1 301	15	1 316
Méru	14 640	168	14 808
Monts	170	4	174
Neuville-Bosc	524	16	540
Montchevreuil	1 266	25	1 291
Pouilly	153	1	154
Saint-Crépin-Ibouvillers	1 526	33	1 559
Valdampierre	941	17	958
Villeneuve-les-Sablons	1 194	16	1 210
TOTAL	38 341	549	38 890

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les ordures ménagères

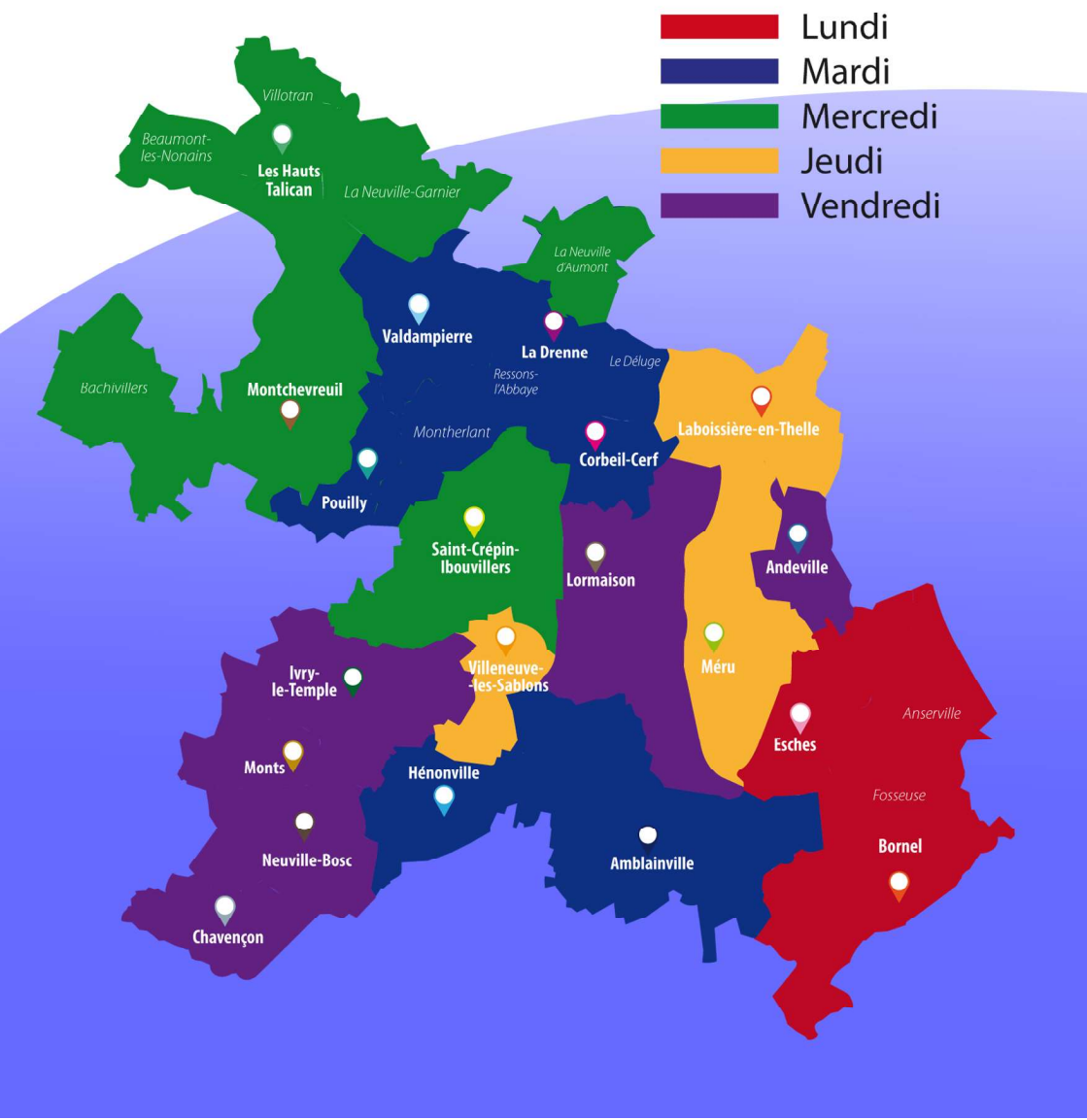
Fréquence de collecte: 1 fois par semaine toute l'année sur l'ensemble du territoire sauf sur Méru centre ville (3 fois par semaine) et les quariters de la Nacre et Saint Exupéry (2 fois par semaine)



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les emballages

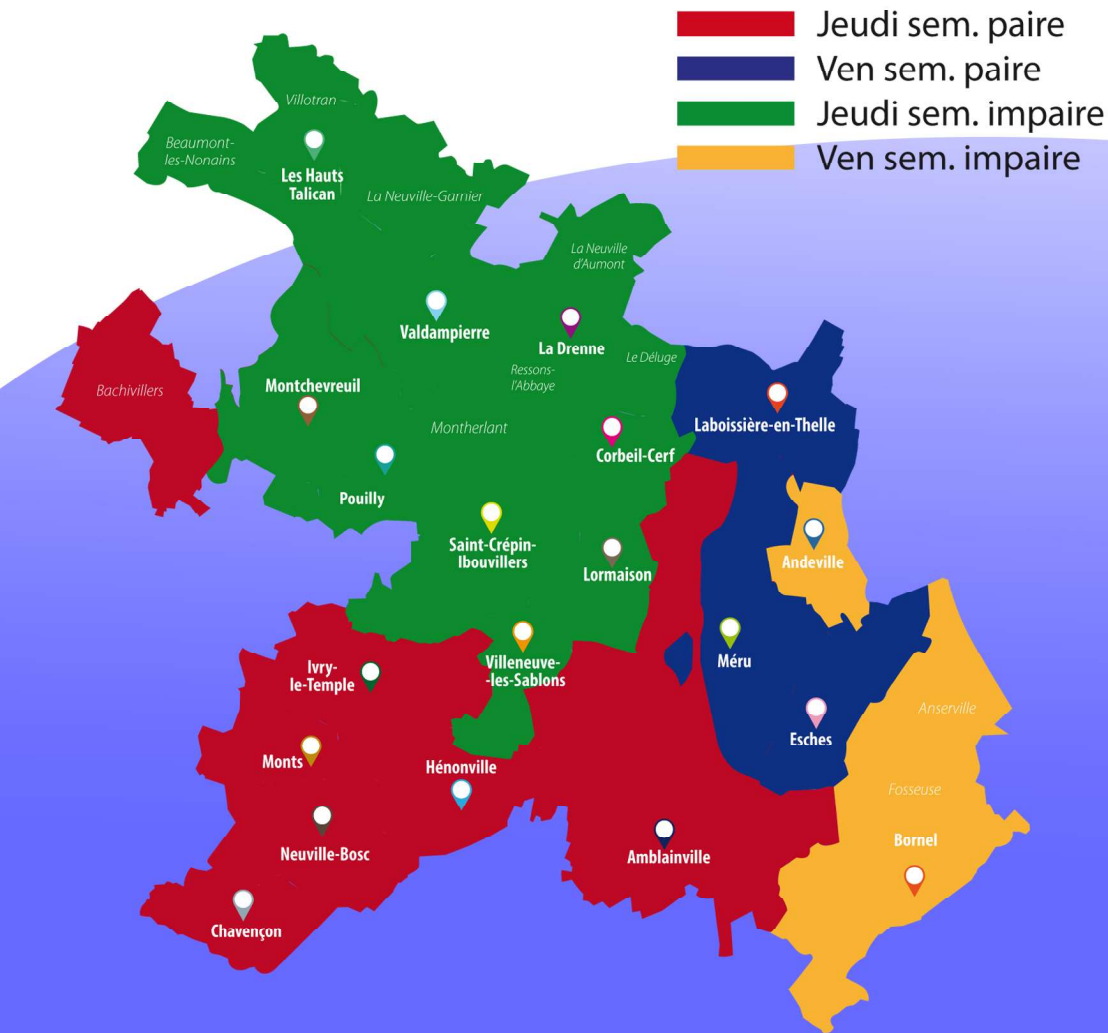
Fréquence de collecte: 1 fois par semaine toute l'année



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Le verre

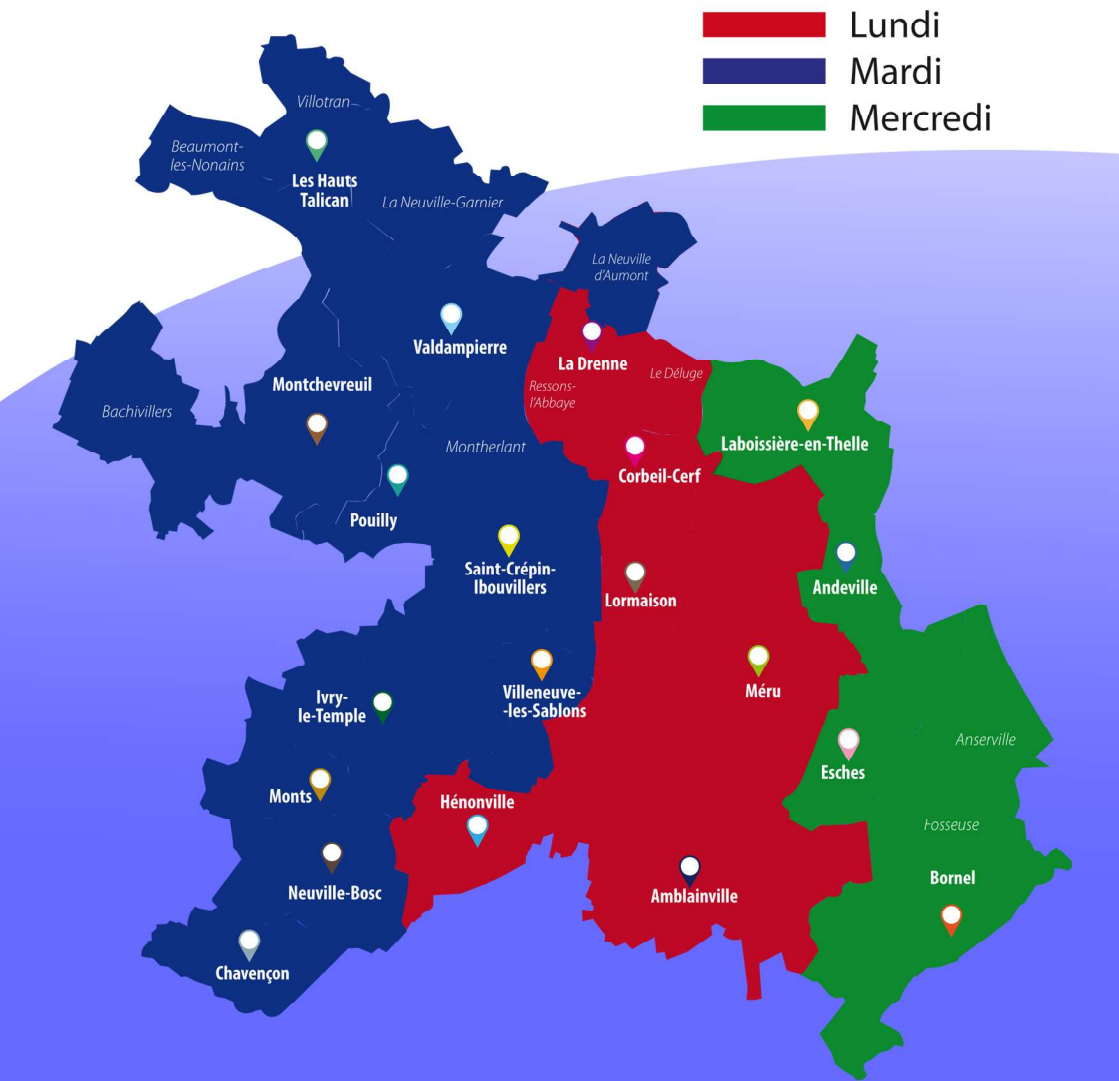
Fréquence de collecte: 1 fois toutes les 2 semaines toute l'année



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les déchets verts

Fréquence de collecte: 1 fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

La nouveauté de l'année a été l'intégration des communes de Laboissière en Thelle et Bachivillers (dans la commune nouvelle de Montchevreuil). Grâce à la réactivité de la Communauté de Communes des Sablons, des communes et du prestataire de collecte, la conteneurisation et la mise en place de la collecte ont pu se faire dans un laps de temps très court, sans perturbation pour les usagers.

Les déchets des ménages

Organisation de la collecte:

La collecte, assurée sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes des Sablons, est exécutée par la société Propolys (membre du Groupe Pizzorno Environnement). 12 véhicules sont affectés à la collecte: 10 bennes à ordures ménagères 26 tonnes, 1 camion avec hayon de 3,5 tonnes et une mini-benne 3,5 tonnes.

La collecte est divisée en cinq flux.

Ordures ménagères:

Elles sont collectées une fois par semaine à l'exception :

des établissements du secondaire et du centre ville de Méru (3 fois)

des quartiers de la Nacre et Saint Exupéry à Méru (2 fois)



Papiers cartons et emballages:

Collecte une fois par semaine

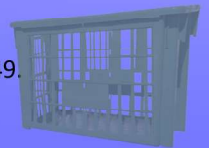


Verre:

Collecte une fois par quinzaine

Déchets verts:

Fréquence de collecte: une fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49.



Encombrants:

Les encombrants sont collectés tous les 15 jours à Méru. Pour les autres communes de la CCS, la collecte est réalisée sur rendez-vous. La prise de rendez-vous est effectuée par Propolys dans le cadre du marché de collecte. Un délai maximal de 15 jours est prévu dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) du marché entre l'appel de l'usager et le rendez-vous effectif.

Dotation en bacs de tri (emballages, verre et déchets verts)

Chaque foyer a été doté de bacs individuels pour la collecte des déchets recyclables. Les habitants de logements collectifs déposent leurs emballages et papiers/cartons triés en bas des logements, dans des bacs collectifs.

Une différenciation entre foyer de moins de 5 personnes et foyer de 5 personnes et plus a été établie pour déterminer les tailles de bacs à attribuer.

Concernant les déchets verts, chaque foyer dispose d'un premier bac gratuit de 240 litres. Les administrés peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir des contenants supplémentaires.

INDICATEURS TECHNIQUES

LE TRAITEMENT

a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre de valorisation énergétique situé à Villers Saint Paul. Le site est exploité par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise. La valorisation énergétique revêt plusieurs formes: renvoi de vapeur sur le process de l'industrie chimique voisine, production d'électricité et renvoi de chaleur vers le réseau urbain de Nogent sur Oise, et consommation d'électricité pour le fonctionnement du site. La capacité du centre est de 173 250 tonnes par an.

La collecte sélective est triée au centre de tri de Villers Saint Paul.

Le verre est recyclé à l'usine Samin (groupe Saint Gobain) située à Rozet Saint Albin.

Les déchets verts sont compostés sur la plateforme exploitée par l'entreprise Valorisol à Villeneuve les Sablons.

Les encombrants hors D3E sont acheminés au centre d'enfouissement situé à Liancourt Saint Pierre.

Les D3E font l'objet d'une reprise par l'entreprise Véolia à l'agence de collecte de Propolys située à Amblainville.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Nombre et localisation des déchèteries:

Deux déchèteries sont situées sur le territoire de la CCS, à Bornel et Laboissière en Thelle

Cette prestation est gérée par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

Les horaires d'ouverture des déchèteries:

Bornel

- du mardi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 18h

- dimanche de 9 h à 12h

Laboissière en Thelle

- lundi de 14h à 18h

- mardi, mercredi, vendredi et samedi de

9h à 12h et de 14h à 18h

Les habitants de la Communauté de Communes ont également accès à la déchèterie d'Auneuil via une convention signée avec l'Agglomération de Beauvais ainsi qu'à l'ensemble des déchèteries du réseau Verdi.

Type de déchets acceptés :

Cartons vidés et pliés

Ferrailles et métaux non ferreux

Huiles de moteurs usagées

Déchets tout venant

Déchets verts

Gravats, terres et matériaux de démolition

Emballages ménagers, journaux magazines

Déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, acides, bases, aérosols, radiographies médicales, filtres à huiles, produits phytosanitaires, hydrocarbures)

Pneus de véhicules légers, dans la limite de 2 pneus par visite, sans jantes et non coupés

Batteries (1 par visite)

Textiles, linge de maison, maroquinerie, chaussures

Huiles alimentaires usagées (5 litres par visite)

Néons et lampes à décharge

Piles et accumulateurs

Emballages en verre

Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils ménagers et écrans)

Bois, débarrassés des matières qui peuvent y être collés (plastique, tissu, mousse,...)

INDICATEURS TECHNIQUES - COMMUNICATION

Plusieurs outils sont à la disposition du public :

- Articles dans les Nouvelles des Sablons et informations via le site internet de la collectivité

- Les autocollants consignes de tri : chaque bac comporte une consigne spécifique autocollante avec des photographies en couleur des déchets recyclables.

- Etiquette refus de tri : Autocollants mis sur les bacs par le personnel de collecte et indiquant le motif du refus.

Des calendriers de collecte spécifiques par commune ont été distribués sur l'ensemble du territoire.

Tri



La collecte du tri connaît 2 grandes modifications

1 Tous les emballages plastiques sont désormais recyclés

Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, sachets, sacs, sur emballage de pack d'eau, pots de yaourt, bouchons de poterie, sacs en plastique de cuisine, sacs de déchets de cuisine, etc.) sont désormais recyclés.

1 Mettez tous vos emballages en plastique dans votre poubelle jaune.

2 Les emballages cartons, le papier, les journaux, les plastiques et aciers ensemble dans la poubelle jaune.

3 Carton, papier, journaux, plastique et acier peuvent désormais être mis ensemble dans la poubelle jaune. Le surplus éventuel peut être mis dans la poubelle bleue.

Pour toute question concernant les livraisons, confidentialité, déchets, recyclage, horaires d'ouverture, contactez le numéro vert du 0800 60 20 02 (appel gratuit depuis les ports fixes).

Tous les emballages en carton et le verre sont à déposer dans votre poubelle ordinaire.

Ver d

ECO EMBALLAGES

Service client



Commune de Esches Calendrier de collecte des déchets

2019

JANVIER						
1 M						
2 M						
3 J						
4 V						
5 S						
6 D						
7 L						
8 M						
9 M						
10 J						SAPIN
11 V						
12 S						
13 D						
14 L						
15 M						
16 M						
17 J						
18 V						
19 S						
20 D						
21 L						
22 M						
23 M						
24 J						
25 V						
26 S						
27 D						
28 L						
29 M						
30 M						
31 J						

FÉVRIER						
1 V						
2 S						
3 D						
4 L						
5 M						
6 M						
7 J						
8 V						
9 S						
10 D						
11 L						
12 M						
13 M						
14 J						
15 V						
16 S						
17 D						
18 L						
19 M						
20 M						
21 J						
22 V						
23 S						
24 D						
25 L						
26 M						
27 M						
28 J						

MARS						
1 V						
2 S						
3 D						
4 L						
5 M						
6 M						
7 J						
8 V						
9 S						
10 D						
11 L						
12 M						
13 M						
14 J						
15 V						
16 S						
17 D						
18 L						
19 M						
20 M						
21 J						
22 V						
23 S						
24 D						
25 L						
26 M						
27 M						
28 J						
29 V						
30 S						
31 D						

AVRIL						
1 L						
2 S						
3 M						
4 J						
5 V						
6 S						
7 D						
8 L						
9 M						
10 M						
11 J						
12 V						
13 S						
14 D						
15 L						
16 M						
17 M						
18 J						
19 V						
20 S						
21 D						
22 L						
23 M						
24 M						
25 V						
26 M						
27 S						
28 D						
29 L						
30 M						

MAI						
1 M						
2 D						
3 V						
4 S						
5 D						
6 L						
7 M						
8 M						
9 J						
10 V						
11 S						
12 D						
13 L						
14 V						
15 M						
16 J						
17 V						
18 S						
19 D						
20 L						
21 M						
22 M						
23 J						
24 V						
25 S						
26 M						
27 L						
28 M						
29 M						
30 J						
31 V						

JUIN						
1 S						
2 D						
3 L						
4 M						
5 M						
6 J						
7 V						
8 S						
9 D						
10 L						
11 M						
12 M						
13 J						
14 V						
15 S						
16 D						
17 L						
18 M						
19 M						
20 J						
21 V						
22 S						
23 D						
24 L						
25 M						
26 M						
27 J						
28 V						
29 S						
30 J						

Renseignements : 03 44 22 01 60
www.cc-sablons.fr

Pensez à sortir vos déchets
la veille au soir



Collecte des encombrants sur rendez-vous
au : 03 44 46 38 26



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Bilan des tonnages ramassés

		Ordures ménagères	Verre	Déchets verts	Emballages et journaux/magazines	Encombrants	Total	Evolution 2018/2019
2018	Tonnage	8 763	952	3 552	1 990	841	16 098	
	kg/hab/an	240,70	26,15	97,56	54,66	23,10	442,17	
2019	Tonnage	8 960	968	3 899	2 199	826	16 852	4,68 %
	kg/hab/an	234,60	25,33	101,76	57,57	21,61	440,87	-0,29 %

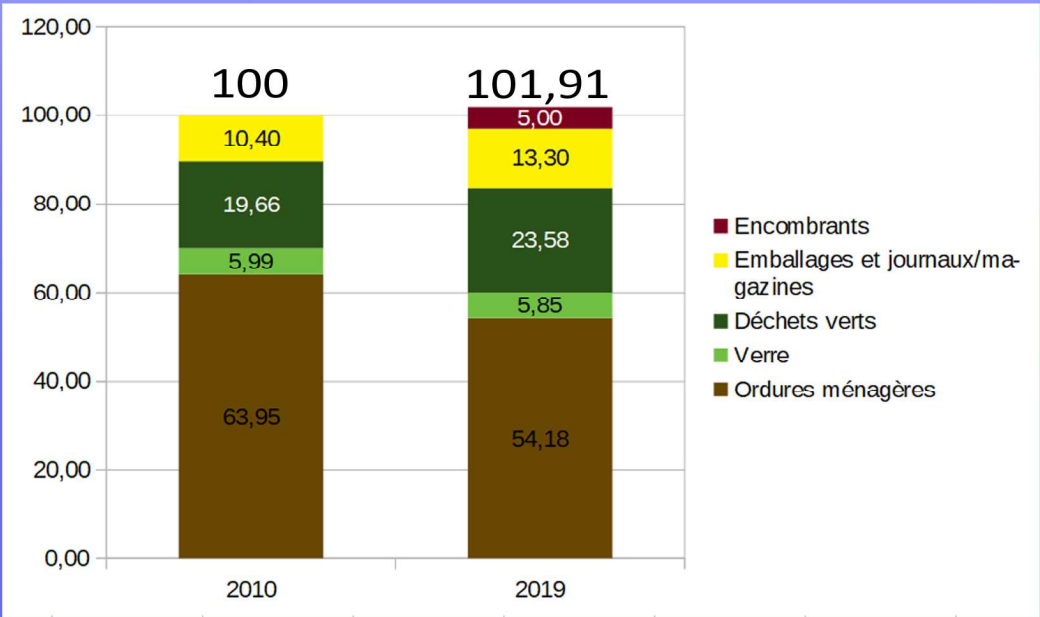


Quantités collectées en tonnes



Quantités collectées en kg/habitant/an

c/ Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010



INDICATEURS FINANCIERS

a/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion

Collecte tous flux: marché public notifié à l'entreprise Propolys, membre du Groupe Pizzorno Environnement le 6 novembre 2017 pour une durée de 3 ans reconductible deux fois un an.

Traitement des déchets: délégué au Syndicat Mixte du Département de l'Oise suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons en 2012.

b/ Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

Montant dépenses 2019:

<i>Montant annuel dépenses d'investissement:</i>	<i>110 354,10 € T.T.C.</i>
<i>Montant annuel dépenses de fonctionnement:</i>	<i>3 873 451,68 € T.T.C.</i>
Total	3 983 805,78 € T.T.C.

Modalités de financement:

<i>T.E.O.M</i>	<i>3 888 584,00 € T.T.C.</i>
<i>Reversements S.M.D.O</i>	<i>68 073,66 € T.T.C.</i>
<i>Vente bacs déchets verts</i>	<i>5 122,82 € T.T.C.</i>
Total	3 961 780,48 € T.T.C.

c/ Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Achat de conteneurs: 110 354,10 € T.T.C. à Sulo (ex-Plastic Ominium Systèmes Urbains)
Collecte des déchets: 2 345 144,80 € T.T.C. à Propolys (Groupe Pizzorno Environnement)

d/ Modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)

Le taux de 14,05 % a été voté lors du Conseil Communautaire du 21 mars 2019.



INDICATEURS FINANCIERS

e/ Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Montant global:	39 842,71 € T.T.C
dont <i>Remboursement des détournements</i>	15 022,50 € T.T.C.
<i>Reversement soutien Citéo com. 2017</i>	19 529,03 € T.T.C.
<i>Reversement soutien EE verre 2017</i>	5 291,18 € T.T.C.

f/ Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Montant global:	28 230,95 € T.T.C
dont <i>Reversement rachat verre</i>	28 230,95 € T.T.C

g/ Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T.

Année 2019 Montants en euro HT	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
Coût aidé HT	1 609 819,55	179 409,64	196 149,55	889 890,01	571 408,28	205 945,62	45 480,57	-3 739,34	3 694 363,88

Coût aidé = coût complet (totalité des charges hors TVA) d'où sont déduits les produits à caractère industriel ainsi que les soutiens apportés par les sociétés agréés et les différentes aides reçues

Les coûts aidés indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ventes de produits et d'énergie ainsi que des soutiens perçus par le SMDO. Ceux-ci ne sont pas directement perçus par la CCS mais viennent en déduction des coûts de traitement versés par la CCS auprès du SMDO.



INDICATEURS FINANCIERS

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par tonne

Année 2019 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
Coût aidé HT	179,67	185,34	89,20	133,68	146,55	249,33		-32,24	156,38

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par habitant

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
Coût aidé HT	40,69	4,53	4,96	22,49	14,44	5,21	1,15	-0,09	93,38



INDICATEURS FINANCIERS

h/ Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T.

Année 2019 Montants en euro HT Population adhérente : 39563 hab.			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services		
										Textiles		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	22 400,20	2 688,79	10 560,97	11 605,11	6 745,07	2 466,80	545,68		57 012,62	
		Communication	5 778,59	83,36	3 090,03	5 334,24	2 406,33	423,01	16,92		17 132,48	
		TOTAL Fonctionnelles	28 178,79	2 772,15	13 651,00	16 939,35	9 151,40	2 889,81	562,60	---	74 145,10	
	Techniques	Prévention	7 979,29		1 382,09	3 197,74	1 412,44	222,76			14 194,32	
		Collecte et pré-collecte										
		Pré-collecte		43 940,52	47 526,00		12 156,30				103 622,82	
		Collecte	709 233,13	146 619,77	459 223,74	399 935,69	416 445,94	106 582,53			2 238 040,80	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	709 233,13	190 560,29	506 749,74	399 935,69	428 602,24	106 582,53	---	---	2 341 663,62	
		Transfert/Transport	334 476,74	24 929,26	139 104,14	194 198,93	50 658,64	23 128,55			766 496,26	
		Traitement des déchets non dangereux	792 194,09		215 779,08	329 806,75	86 706,38	73 121,97	44 917,97		1 542 526,24	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				28 141,16					28 141,16	
		Autres charges										
		TOTAL Techniques	1 843 883,25	215 489,55	863 015,05	955 280,27	567 379,70	203 055,81	44 917,97	---	4 693 021,60	
		TOTAL Charges	1 872 062,04	218 261,70	876 666,05	972 219,62	576 531,10	205 945,62	45 480,57	---	4 767 166,70	



INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T par tonne

Année 2019 Montants en euro H1 / tonne			Flux de déchets								Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
										Textiles	
Ratio en kg collecté/habitant			226,00	24,00	56,00	168,00	99,00	21,00	3,00	597,00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2,50	2,78	4,80	1,74	1,73	2,99	0,02	---	2,43
		Communication	0,64	0,09	1,41	0,80	0,62	0,51	---	---	0,73
		TOTAL Fonctionnelles	3,14	2,86	6,21	2,54	2,35	3,50	0,02	---	3,15
	Techniques	Prévention	0,89	---	0,63	0,48	0,36	0,27	---	---	0,63
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	45,39	21,61	---	3,12	---	---	---	14,66
		Collecte	79,16	151,47	208,83	60,08	106,81	129,03	---	---	95,20
		TOTAL Collecte et pré-collecte	79,16	196,86	230,45	60,08	109,93	129,03	---	---	99,61
		Transfert/Transport	37,33	25,75	63,26	29,17	12,99	28,00	---	---	32,60
		Traitement des déchets non dangereux	88,41	---	98,13	49,54	22,24	88,53	1,90	---	68,43
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	4,23	---	---	---	---	4,23
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	205,79	222,61	392,46	143,50	145,52	245,83	1,90	---	199,63
		TOTAL Charges	208,94	225,48	398,67	146,04	147,87	249,33	1,93	---	202,78

INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T. par habitant

Année 2019 Montants en euro HT / habitant			Flux de déchets								Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
										Textiles	
Ratio en kg collecté/habitant			226,00	24,00	56,00	168,00	99,00	21,00	3,00	597,00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	0,57	0,07	0,27	0,29	0,17	0,06	0,01	---	1,44
		Communication	0,15		0,08	0,13	0,06	0,01		---	0,43
		TOTAL Fonctionnelles	0,71	0,07	0,35	0,43	0,23	0,07	0,01	---	1,87
	Techniques	Prévention	0,20	---	0,03	0,08	0,04	0,01	---	---	0,36
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	1,11	1,20	---	0,31	---	---	---	2,62
		Collecte	17,93	3,71	11,61	10,11	10,53	2,69	---	---	56,57
		TOTAL Collecte et pré-collecte	17,93	4,82	12,81	10,11	10,83	2,69	---	---	59,19
		Transfert/Transport	8,45	0,63	3,52	4,91	1,28	0,58	---	---	19,37
		Traitement des déchets non dangereux	20,02	---	5,45	8,34	2,19	1,85	1,14	---	38,99
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,71	---	---	---	---	0,71
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	46,61	5,45	21,81	24,15	14,34	5,13	1,14	---	118,62
		TOTAL Charges	47,32	5,52	22,16	24,57	14,57	5,21	1,15	---	120,50